



SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 Présents	Christophe Reynier-Duval Viviane Becart Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Romain Espinosa	Michel Légerot Jean-Claude Moratal Mélanie Tricot Jessica Tapiador-Pagano Marielle Tiberghien Christine Rieu Florian Ricou	Paulo Neves Maryline Salvador Anne Soulier Sébastien Roche
X absent			
X procurations	Jean-Antoine Espinosa donne pouvoir à Romain Espinosa		
Secrétaire de séance :	Romain ESPINOSA		
Délibération :	07.04.19		
Objet :	Renouvellement du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) 2026-2030		
Rapporteur :	Coralie BONNET-LAVORINI		
N° Acte :	9.1		

En 2024, les services du RPE jusque-là peu visibles et inégalement organisés ont été restructurés sur le territoire, en lien avec la Convention Territoriale Globale (CTG).

Un nouveau projet de fonctionnement a été mis en place. L'objectif était de mieux faire connaître les missions du RPE, de faciliter l'orientation des familles, de les aider dans leurs démarches administratives et d'harmoniser les pratiques sur tout le territoire. Un accompagnement est également proposé aux familles en difficulté avec le numérique, et un soutien renforcé est apporté aux assistantes maternelles pour valoriser leur métier.

Les modalités d'organisation et de financement du RPE entre la commune d'Orange, porteuse du projet, siège de la structure et les autres bénéficiaires : Piolenc, Châteauneuf-du-Pape et Caderousse ont été ainsi définies.

Le RPE est aujourd'hui un service bien identifié par les parents comme par les professionnels. Les antennes de Caderousse et de Châteauneuf-du-Pape sont connues des familles et des assistantes maternelles, ce qui renforce la proximité du service sur la commune.

L'équipe, composée de trois professionnels aux compétences complémentaires, permet de proposer des actions variées et adaptées aux besoins du territoire.

Dans cette continuité, il convient ainsi de statuer sur le projet de fonctionnement 2026-2030 qui poursuit le développement d'une politique petite enfance cohérente, claire et adaptée aux besoins du territoire. Il encourage davantage de rencontre et de collaboration entre les professionnels du territoire de la CCPOP, notamment avec le RPE de Courthézon-Jonquières, avec la crèche et l'EHPAD de la commune.

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 084-218400273-20260408-070419-DE

Berger  
Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement de Carpentras

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CADEROUSSE



SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H

- D'approuver le projet de fonctionnement 2026-2030 du Relais Petite Enfance d'Orange, Piolenc, Châteauneuf-du-Pape et Caderousse,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,  
Le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme

Caderousse le 08 avril 2026

Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL  
Secrétaire de séance, Romain ESPINOSA

